



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION DE DÉMINAGE À WISSANT LUNDI 6 JUILLET 2020

Arras, le 3 juillet 2020

L'opération de déminage de deux blocs de défense et d'une barre de béton, découverts sur la plage de Wissant, sera effectuée par les plongeurs-démineurs de la marine nationale le lundi 6 juillet 2020.

Cette opération, qui devrait se dérouler entre 7 heures et 13 heures au plus tard, se décompose en deux phases : l'examen du contenu des blocs de défense puis leur neutralisation.

Pour rappel, pendant la durée de l'opération, seront instaurées :

- une zone d'évacuation dans un périmètre de 290 mètres (zone d'exclusion) autour des blocs de défense à l'intérieur duquel il est formellement interdit de pénétrer. En ce sens, le camping municipal sera évacué et une centaine de personnes devraient être accueillies dans la salle communale. Des masques et du gel hydro-alcoolique seront fournis par la préfecture ;
- une zone de confinement.

Dans un périmètre de 1650 mètres autour des blocs de défense, il sera procédé :

- à l'interdiction des accès aux plages de Tadinghen et d'Escalles ;

- à l'interdiction de la circulation des piétons et des véhicules à partir de 7 heures; une déviation sera mise en place pour les routes départementales (D.940, D.238 et D.244) à partir de 6h30 par les services du conseil départemental du Pas-de-Calais. La ligne de bus 505 (Boulogne-sur-Mer/ Calais) sera également déviée.

- au confinement de la population : les résidents ne pourront pas sortir de leur habitation. Il leur sera demandé d'ouvrir les fenêtres et de fermer les volets afin de limiter le risque de bris de verre.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- à la mise en place d'une zone interdite de survol à titre temporaire centrée sur la position géographique des blocs de défense (d'un rayon de 1500 mètres et d'une hauteur de 450m) et d'une zone interdite à la circulation nautique. La gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime et EDEN 62 seront chargés d'assurer la tenue du périmètre de confinement.

Pour signaler la fin de l'opération de déminage et la levée des périmètres d'évacuation et de confinement, la police municipale de Wissant diffusera un message dans les rues de la commune.

- L'organisation de l'opération

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès **6h30** et pendant toute la durée des opérations. Il sera placé sous l'autorité de Dominique CONSILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Ce poste de commandement associera le Groupe de Plongeurs Démineurs (GPD Manche) de la marine nationale, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la délégation militaire départementale, la délégation à la mer et au littoral, le conseil départemental, la commune de Wissant, EDEN62 et la préfecture du Pas-de-Calais.

- L'organisation presse

Pour rappel, un point presse se tiendra à 11h45 au PCO (centre administratif – 6 avenue Georges Clémenceau – 62179 WISSANT) en présence de Dominique CONSILLE et du Lieutenant de vaisseau Valentin en charge de l'opération de déminage pour la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Le point de contact sur place : l'Enseigne de vaisseau Marie AVERSENG joignable au 06 79 36 39 01.